



2  
0  
2  
5

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

- Centre Communal d'Action Sociale  
de LONS -

# Introduction

Le Centre Communal d'Action Sociale de Lons a connu au cours de la période écoulée, des évolutions significatives tant dans son organisation interne que dans la nature de ses activités.

Afin de répondre aux besoins de la population et d'assurer la continuité du service public, des recrutements ont été réalisés au sein des deux services clés que sont le Service Autonomie à Domicile et l'Accueil / Administration Générale.

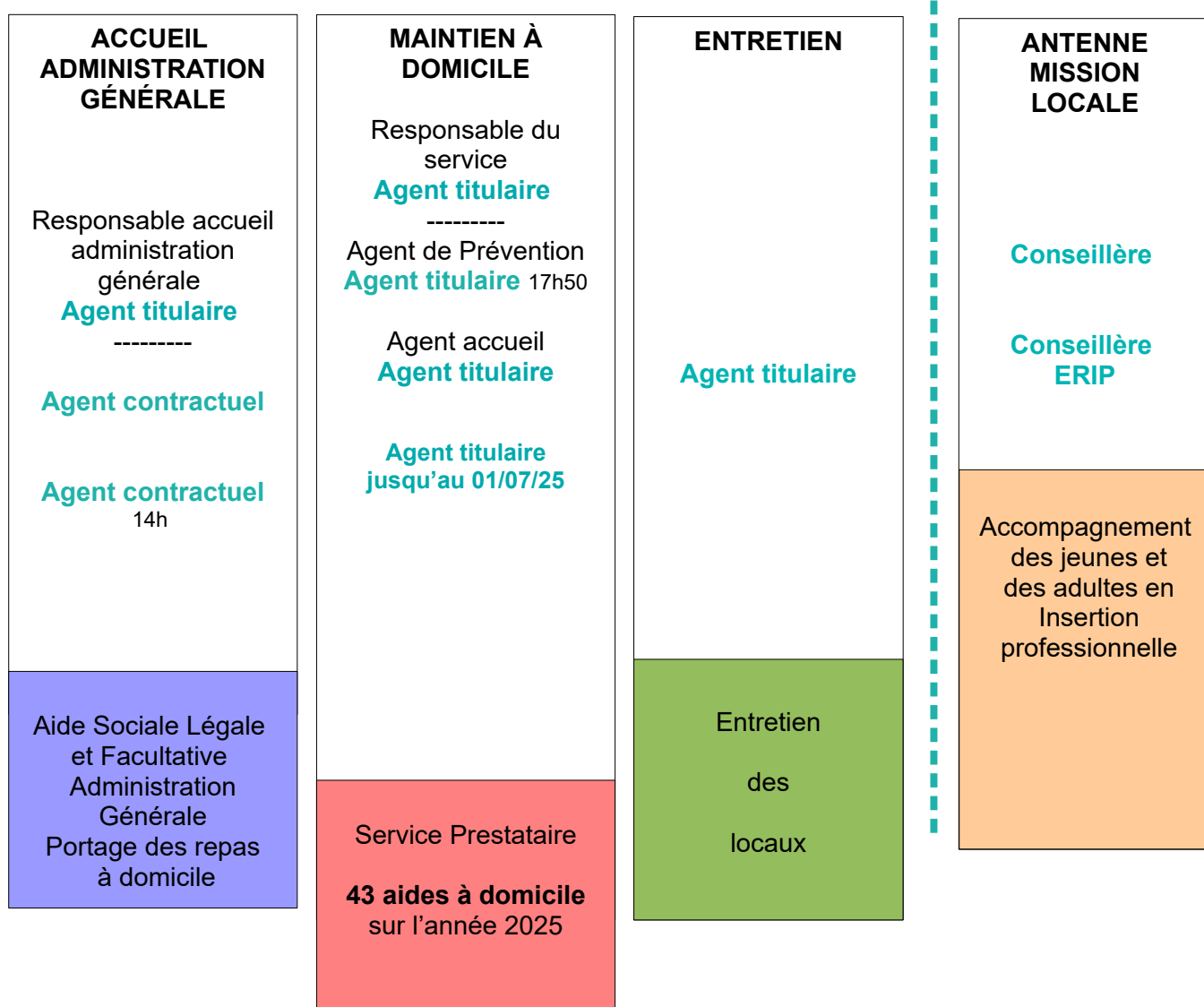
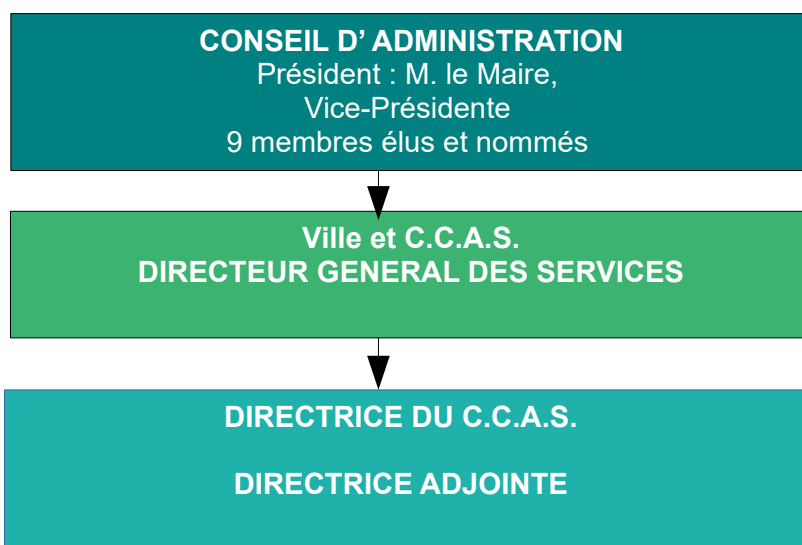
Par ailleurs, une baisse des demandes d'aide sociale facultative a été observée, s'inscrivant dans un contexte de fluctuation des demandes des usagers.

L'activité de maintien à domicile a également été impactée, notamment en raison de l'absentéisme du personnel, entraînant des ajustements dans la mise en œuvre des prestations.

En revanche, certaines actions ont connu une dynamique positive, notamment le service de portage de repas et les différentes actions de prévention et d'animation à l'attention des seniors qui ont enregistré une augmentation notable.

Ces évolutions traduisent une adaptation constante du C C A S aux attentes des usagers lonsois et aux contraintes rencontrées dans un objectif de maintien de la qualité du service rendu à la population.

# Son organisation



# DONNÉES GÉNÉRALES



- Le cadre réglementaire
- Le public
- Les moyens humains
- Les moyens financiers
- Le partenariat

## Le cadre réglementaire

Conformément au code de l'Action Sociale et des Familles ( C.A.S.F.) le C.C.A.S. est un Établissement Public Administratif Communal administré par un Conseil d'Administration présidé par M.le Maire : Président de Droit, **Monsieur Nicolas PATRIARCHE**. En cas d'absence du Président, il est présidé par la Vice-Présidente, Mme Annie DALÉAS ou par la Vice-Présidente Déléguée, Mme Nathalie BLEAU-VERDIER.

**Le C.C.A.S.** anime une action générale de prévention, de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Dans le cadre de l'Aide Sociale Facultative, le C.C.A.S. a toute liberté pour mettre en place des actions de prévention et de développement social sur la commune.

**POPULATION TOTALE de 13 853 habitants**  
(source : INSEE 2024, recensements de la population)

## Le public



Fréquentation du CCAS  
(hors public Mission Locale)

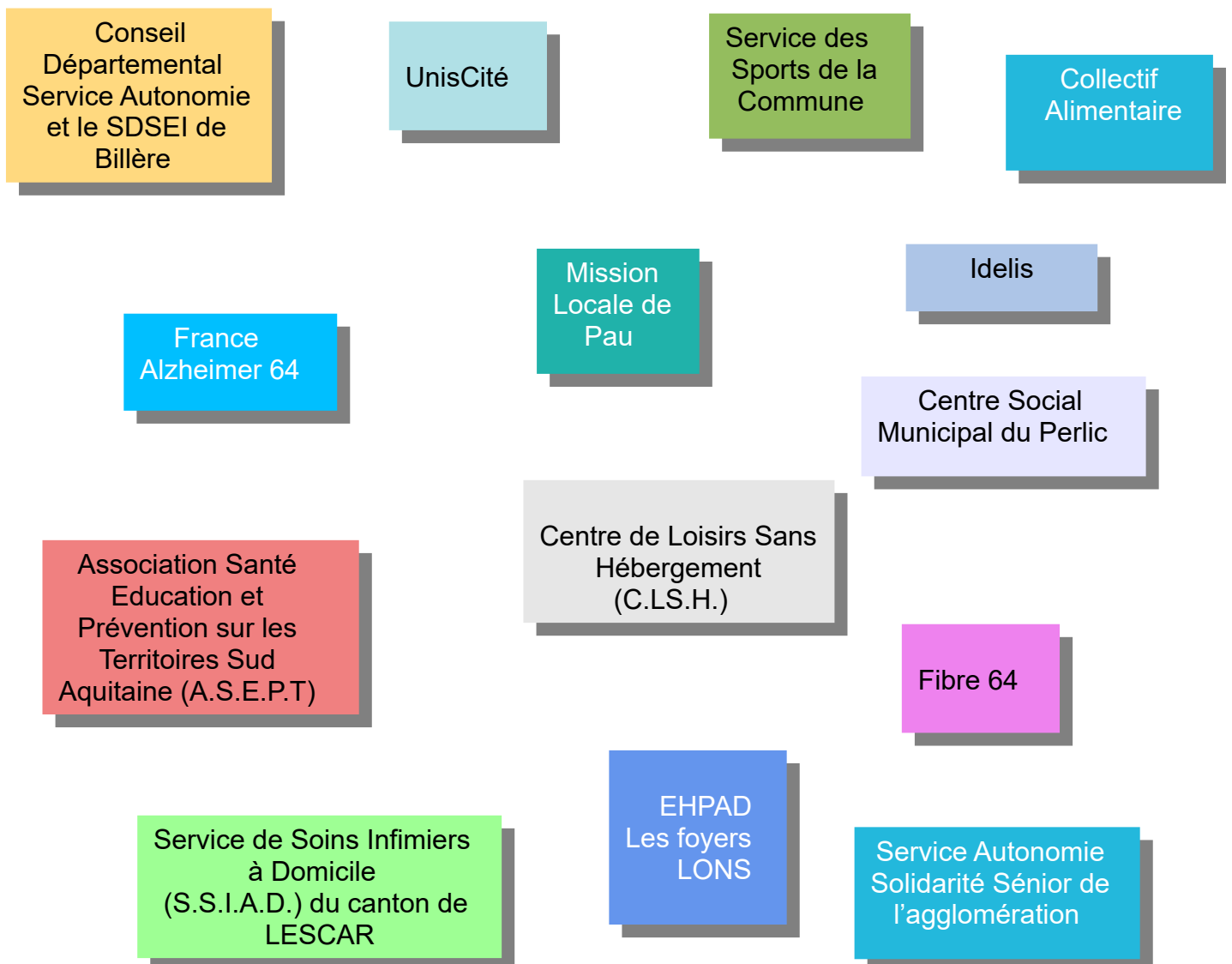
**1698 personnes \***

\*Incluant cette année les aides sociales légales et facultatives

# Le partenariat

Le Centre Communal d'Action Sociale travaille tout au long de l'année en étroite collaboration avec différents partenaires par exemple lors des manifestations à destination des Aînés (Semaine Bleue, Goûter de Noël..)

Par ailleurs, la mise à disposition des locaux du CCAS permet aux travailleurs sociaux du SDSEI de Billère d'assurer des permanences régulièrement et d'accueillir dans le cadre des actions de prévention les ateliers qui sont régulièrement menés.



## Les moyens humains

- 1 Directrice (1 ETP)
- 1 responsable de service SAD et adjointe de direction (0,90 ETP)
- 2 agents d'accueil / administratif et responsable accueil (1,93 ETP)
- 1 agent de prévention SAD (0,50 ETP)
- 3 agents administratifs SAD (1,88 ETP)
- 43 aides à domicile à temps partiel (18,36 ETP)
- 1 agent d'entretien (0,33 ETP)

Pour mener à bien ses missions, le C.C.A.S. s'appuie sur des services supports de la Mairie : ressources humaines, comptabilité, marchés publics...

## Les moyens financiers

### Budget 2025 du CCAS

(source : budget primitif)

#### Budget principal:

Section investissement: **17 737,89 €**

Section de fonctionnement: **841 286,03 €**

#### Budget annexe service prestataire d'aide à domicile :

Section investissement: **13 178,04 €**

Section de fonctionnement: **945 499 €**

En séance du Conseil d'Administration, les membres du CCAS ont décidé d'attribuer une subvention à l'association « Collectif alimentaire de Lons » qui œuvre dans le champ de la solidarité.

→ **17 000 €** attribué  
(17 000 € en 2024)

**523 bénéficiaires soit 236 foyers**  
2024: 619 bénéficiaires soit 269 foyers



# LES AIDES SOCIALES LÉGALES ET FACULTATIVES

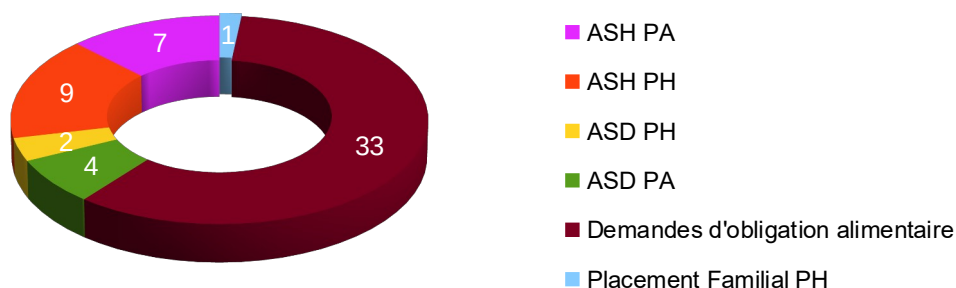
- Les dossiers d'aides sociales légales
- La domiciliation
- Les aides sociales facultatives

## Les dossiers d'aides sociales légales

L'aide sociale légale reste une mission obligatoire de chaque CCAS. Celui-ci est chargé d'informer les demandeurs et d'instruire les dossiers qui relèvent de dispositifs départementaux concernant les droits sociaux:

- \* au titre des personnes handicapées
- \* au titre des personnes âgées

Les aides sociales légales à l'hébergement (ASH) ou à domicile (ASD) sont destinées à aider financièrement les personnes ayant des ressources inférieures au montant des frais. (hébergement en EHPAD, en établissements spécialisés, portage de repas, aide à domicile....) Le Conseil Départemental paie la différence entre le montant de la facture de l'établissement, la contribution de la personne, voire de ses obligés alimentaires.



**56 dossiers d'aides sociales légales** instruits  
(39 en 2024)

### Accompagnement pour une aide à la complétude de dossiers en version papier

**7 personnes accompagnées** (7 en 2024)

**5 dossiers MDPH**  
(3 en 2024)

**1 dossier SASPA**  
Service d'Alloc.de Solidarité  
aux Pers. Âgées  
(4 en 2024)

**1 demande de  
complémentaire  
Santé Solidaire**

# La domiciliation

Les personnes qui n'ont pas de domicile stable, mais qui ont un lien avec la commune, peuvent demander à être domiciliées au CCAS.

La domiciliation permet d'avoir une adresse pour recevoir du courrier et ainsi avoir accès aux droits et prestations.

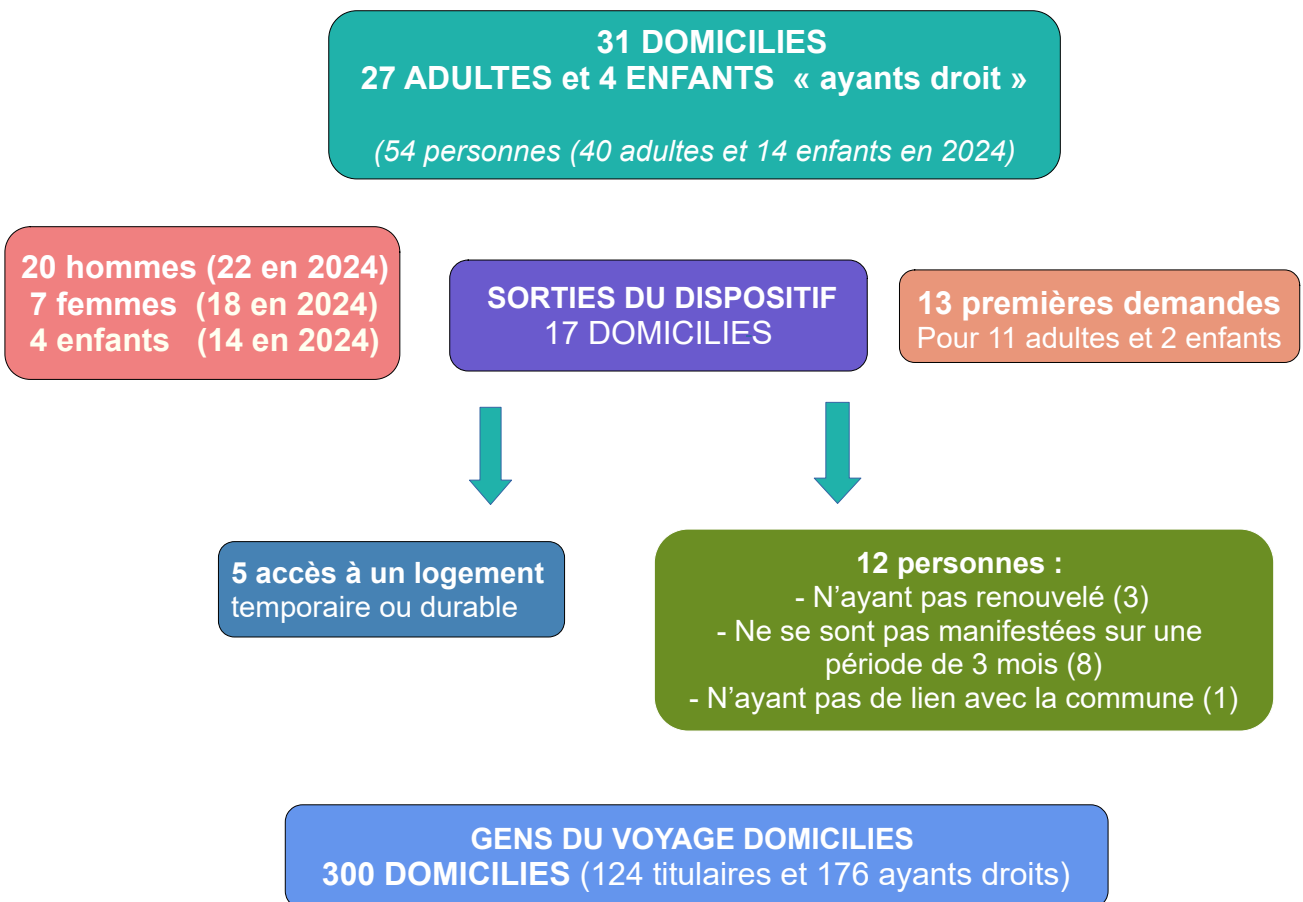
Suite à la dissolution de l'association Gadgé Voyageurs le 15 décembre 2024, le CCAS de Pau a déployé pour lui-même et les communes / CCAS qui en avaient fait la demande, un dispositif temporaire de domiciliation des gens du voyage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Dans ce contexte, et afin de préserver l'organisation des CCAS dont celui de Lons, face au nombre important de personnes domiciliées via l'association Gadgé Voyageurs (environ 115 personnes à Lons en 2024) une collaboration a été proposée par le CCAS de Pau, sans contrepartie financière, permettant un accueil du public sur un espace dédié à Pau et une transmission des cerfa de domiciliation par mail aux CCAS..

Cette nouvelle organisation a été instaurée pour un an dès janvier 2025.

Parallèlement la création d'un nouveau dispositif dédié aux gens du voyage est, à ce jour à l'étude par les services de l'État et du Département.

## Les chiffres de 2025



# Les aides sociales facultatives

Les aides sociales facultatives du C.C.A.S sont traitées selon deux modalités :

## —▶ **ATTRIBUTION EN FONCTION D'UN BARÈME ET D'UN QUOTIENT FAMILIAL A L'ACCUEIL DU CCAS**

Les agents d'accueil examinent les justificatifs fournis par les demandeurs et délivrent une attestation ouvrant droit à une aide financière en fonction d'une délibération annuelle qui en fixe les critères d'attribution.

## —▶ **ATTRIBUTION EN FONCTION D'UNE ÉTUDE INDIVIDUELLE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Certaines situations, plus complexes, nécessitent l'intervention d'un travailleur social issu de diverses institutions (S.D.S.E.I., A.S.F.A., C.P.A.M....) qui établit un dossier d'aide financière qui sera présenté aux membres du Conseil d'Administration.

A la réception des dossiers, les agents d'accueil et la Direction vérifient la complétude de ces derniers et sollicitent si nécessaire le travailleur social concerné afin d'avoir des informations complémentaires ou des éléments à joindre à la demande.

En séance du Conseil d'Administration, les membres du Conseil d'Administration analysent ensuite, individuellement et de manière anonyme chaque situation, en tenant compte des critères fixés par le Règlement Intérieur du CCAS.

Les aides attribuées ont un caractère **ponctuel** et de **subsidiarité**, et n'ont pas pour vocation à se pérenniser.

Le montant maximum accordé par foyer est de **400 € sur une période de 12 mois**.

## Les chiffres de 2025

.....

**56 747€** : dépensés sur le poste Secours, Accueil, C.A et Régie

**63%** de l'enveloppe prévue au budget ( 90 000€)  
(62 254 € en 2024 soit 66 % de l'enveloppe de 94 0000 €)

## Les Aides sociales facultatives attribuées à l'accueil

### —▶ La cantine scolaire

Pourcentage des aides attribuées	Familles venues à l'accueil		Nombre d'enfants	
	2025	2024	2025	2024
70 %	74	57	104	87
50 %	14	11	24	22
20 %	7	7	7	10
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>	<b>75</b>	<b>135</b>	<b>119</b>

### —▶ La cantine scolaire en Conseil d'Administration

2 Foyer Lonsois – 6 enfants

**97 FOYERS LONSOIS**  
**- 141 enfants -**  
*(76 foyers  
120 enfants en 2024)*

### —▶ Typologie des familles aidées

49 couples

48 familles monoparentales



## Les chiffres de 2025

**927 enfants** scolarisés en septembre 2025

**Montant total: 23 815 €**

*( En 2024, 25 597 € )*

## —► Les actions en faveur des scolaires et des étudiants

Le C.C.A.S. intervient financièrement auprès des familles, pour permettre aux enfants de participer aux différentes activités proposées par l'école et pour soutenir les étudiants dans leurs études.

Cette année est marquée par l'absence de demande pour des séjours, camps et colonies ou voyage d'étude.

Le service a été sollicité uniquement pour des demandes de bourse communale à l'attention des étudiants Lonsois bénéficiaires de la bourse nationale.

Le Conseil d'Administration a en effet, décidé en séance du 16 avril 2025 de maintenir cette bourse à 140 € pour les étudiants, suite à la suppression des bourses départementales en 2025. De ce fait, les modalités d'attribution ont été modifiées, les jeunes devant faire la demande auprès du CCAS et non plus être destinataire du courrier du CCAS d'attribution.

Cet élément peut expliquer la baisse de demande cette année, malgré la diffusion sur les différents réseaux de ces changements.



**15 étudiants aidés**

**Montant total : 2 100 €**

( 2024 : 32 enfants – 4 495 €)

### **Les chiffres de 2025**

.....

#### **Bourses aux Étudiants de l'Enseignement Supérieur**

**15 bourses – Montant : 2100 €**

( 2024, 24 bourses – 3 240 €)

#### **Séjours, Camps et Colonies**

**Pas de séjour cette année**

( 2024, 3 enfants - 378 €)

#### **Classes découvertes / Voyages d'études**

**Pas de Classe découverte, ni de voyage d'étude cette année**

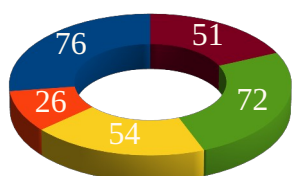
( 2024, 4 enfants – 278 € CD et 2 enfants – 599 € voyage)

## Les aides à la mobilité

La carte IDELIS permet de se déplacer sans limite sur le réseau de transport urbain de l'agglomération paloise. Seules **les personnes non imposables** remplissant les **critères d'attribution** peuvent bénéficier de la **tarification sociale** par le CCAS de Lons.

Participation financière à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024:

TITRES DÉLIVRÉS		Tarif des titres IDELIS	Participation du voyageur	Participation communale par titre
26- 64 ans Demandeur d'emploi Semestriel	Non imposable	80,00 €	<b>20,00 €</b>	60,00 €
1 an PMR 26-64 ans	Non imposable	160,00 €	<b>40,00 €</b>	120,00 €
1 an PMR 18-25 ans	Non imposable	120,00 €	<b>40,00 €</b>	80,00 €
1 an PMR 4-17 ans	Non imposable	70,00 €	<b>40,00 €</b>	30,00 €
1 an CSS sans participation financière	Non imposable	160,00 €	<b>40,00 €</b>	120,00 €
1 an 18-25 ans CSS sans participation financière	Non imposable	120,00 €	<b>40,00 €</b>	80,00 €
1 an 4- 17 ans CSS sans participation financière	Non imposable	70,00 €	<b>40,00 €</b>	30,00 €
1 an 65 ans et +	Non imposable	160,00 €	<b>40,00 €</b>	120,00 €



- Seniors de 65 ans et plus
- Titulaires d'une carte d'invalidité
- D. Emploi
- Bénéficiaires de la CSS
- Bénéficiaires de la CSS-Scolaire

### La bourse au permis de conduire

Les lonsois entre **16 et 25 ans** ( lycéens, étudiants, ou jeunes en recherche d'emploi...) peuvent sous certaines conditions, bénéficier d'une **participation financière** sur le coût du permis de conduire en **contrepartie d'une action** d'intérêt collectif au sein d'une association lonsoise ou des services municipaux.

## Les chiffres de 2025

**279 titres** délivrés par Idelis

(310 titres délivrés en 2024 pour 27 450 €)

Montant : **25 040 €**

**12 demandes de bourse accordées**

dont **8** pour des jeunes mineurs (5 demandes en 2024)

Montant : **6 300 €**

**2** obtentions (majeurs)

**3** obtentions (mineurs)

**2** sorties du dispositif

## Les Aides Sociales Facultatives par le biais du Conseil d'Administration et de la régie

Centre Communal d'Action Sociale de LONS - Rapport d'activité 2025

Le nombre et le montant des demandes d'aide sociales facultatives a diminué en 2025, ces dernières étant variables d'une année sur l'autre, car dépendantes de la demande des administrés. \* **Détail en Annexe 1**

**8 DOSSIERS ÉTUDIÉS EN C.A  
POUR 11 DEMANDES**  
(9 accords et 2 rejets)  
*24 en 2024*

**Montant alloué : 1535 €**

**Montant payé : 1385 €**  
2 demandes sans suite  
du demandeur

### Le profil des familles aidées par le biais du C.A



**4 couples**



**1 famille monoparentale**



**3 personnes seules  
sans enfant**

**RÉGIE D'AVANCE : 7 €**  
1 travailleur social a sollicité le CCAS  
pour une personne pour un plein d'essence  
pour son scooter  
(en 2024 : 76,90 € pour un colis alimentaire d'urgence )

### Statuts sociaux

- 3 personnes en situation d'emploi**
- 3 demandeurs d'emploi**
- 3 retraités**
- 1 personne en situation de maladie**
- 2 personnes sans emploi**

Le C.C.A.S. participe à des actions  
en direction des séniors afin de  
maintenir le lien social, favoriser  
le bien-être

## **LES ACTIONS EN FAVEUR DES SÉNIORS**

- La semaine Bleue
- Les colis de Noël
- Le goûter de Noël
- Les actions de prévention
- L'accompagnement aux démarches numériques

# La « semaine bleue » pour les Aînés de 65 ans et plus

Le C.C.A.S. en partenariat avec le Centre Social Municipal, le service des Sports ont proposé un programme d'animations sur la commune et l'association France Alzheimer :

Projection du court métrage  
« Tendre mémoire » à l'Hôtel de Ville  
autour de la maladie  
d'Alzheimer et des maladies apparentées  
suivi d'un débat animé par  
l'association France Alzheimer  
Environ 70 participants



**Jeux de piste intergénérationnel  
au Bois Boscq et remise  
du diplôme d'honneur par le Service  
des Sports suivi d'un Brunch offert  
par le Centre Social**

**Environ 53 personnes dont  
12 enfants de l'ALSH**



**Présentation des actions menées  
au Centre Maurice Baudrit  
Environ 20 personnes**



**Repas récréatif  
À la Salle Gérard Forgues**

**206 participants dont 183 Aînés  
6 personnes absentes**



**Animation : M. Sallaberry  
Traiteur : M. Beigbeder**



**Montant total : 6 251 €  
(traiteur, animation, sacem)**



## Les colis de Noël - 70 ans et plus

Le retrait des colis de Noël a eu lieu à l'Hôtel de Ville et au Centre Social du Perlic. Des **jeunes volontaires** de l'association **UnisCité de Pau** ont **participé à la distribution** sur les deux sites de distribution dans le cadre de leur **service civique**.

1480 colis  
distribués

Montant total : 40 181 €

Colis : 39 960 €

Cartes de vœux : 221 €



UnisCité



## Le goûter de Noël - 65 ans et plus

208 participants dont 190 Aînés  
19 personnes absentes

Animation : Duo « Les Allumettes »  
Traiteur : M. VELLA David

**Montant total : 4 830 €**  
(traiteur, animation, secours,  
sacem)



Les manifestations organisées par le CCAS notamment lors de la Semaine Bleue et le Goûter de Noël connaissent un réel engouement. Le nombre de participants est en constante évolution.

# Les actions de prévention

## Le Plan Canicule

Chaque année, le CCAS active le dispositif « Plan Canicule » qui recense les personnes fragiles et/ou isolées. Lors des périodes de fortes chaleurs, l'équipe administrative et la direction procèdent à des appels téléphoniques réguliers.



er  
**Activé du  
1 juin au 15 septembre**

**47 personnes inscrites**  
(54 en 2024)

**289 appels réalisés**  
(112 appels en 2024)

## Les ateliers de prévention du Bien Vieillir

Le CCAS de Lons propose tout au long de l'année des actions de prévention en partenariat avec des associations, tels que **l'ASEPT**. Ces moments d'échanges et de convivialité permettent de bénéficier de conseils adaptés et d'acquérir de bons réflexes. Les ateliers de l'ASEPT financés notamment par les caisses de retraite sont **gratuits**. A destination des seniors de 55 ans et plus, les ateliers sont animés par des professionnels formés et spécialistes de la santé, la nutrition ...



**Ateliers Yoga du Rire**  
8 séances de 1h15  
Centre Maurice Baudrit  
- 9 participants -



**Ateliers Vitalité**  
6 séances de 2h30  
Centre Social  
- 12 participants -

## La marche mensuelle d'environ 3 kilomètres

Organisée par le Centre Social Municipal, en partenariat avec le service des sports et le CCAS, elle permet de maintenir le lien social.



# L'accompagnement aux démarches numériques

L'accompagnement au numérique proposé par le ccas via les rendez-vous **AIDANTS CONNECT** et les **ateliers d'UNISCITÉ** menés par les jeunes volontaires, s'inscrit dans une volonté d'apporter un soutien aux personnes qui rencontrent des difficultés ou qui souhaitent s'initier ou se perfectionner à l'outil informatique.

21 personnes accompagnées  
soit 44 rendez-vous  
avec ou sans le dispositif Aidants Connect



**Exemples de motifs de rendez-vous :**

- création, suppression d'un Compte Améli,
- accès au site ANTS,
- création d'un compte sur le site Via Trajectoire
- découverte et utilisation du site Doctolib,
- téléchargement d'un document à joindre à un mail
- création d'un compte personnel sur le téléphone,
- accès au site de la CARSAT
- inscription déchetterie...

Sur rendez-vous avec un agent  
dédié au CCAS  
les mardis après-midi

Personne en difficulté  
avec les outils numériques

Démarches administratives  
à caractère sanitaires et sociales

## Les ateliers numériques avec des jeunes volontaires de UNISCITÉ

Grace aux ateliers numériques, les nouvelles technologies sont à la portée de tous. Ainsi, les rudiments sont appris au sein d'un groupe de même niveau (débutant et perfectionnement).

*UnisCité*

**Ateliers numériques individuels  
au CCAS**  
- 18 personnes reçues-

**Ateliers numériques collectifs  
au CCAS**  
- 10 participants - groupe avancé  
- 8 participants - groupe débutant

# LES ACTIONS DU MAINTIEN À DOMICILE

- La fourniture et le portage de repas à domicile
- Le Service du Maintien à Domicile

# La fourniture et le portage de repas à domicile

Le service a procédé à l'attribution d'un marché de service en procédure adaptée d'une durée de 1 an reconductible deux fois 1 an, en novembre et décembre 2023 avec les entreprises:

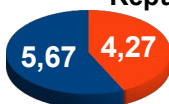


**135 bénéficiaires en 2025 \*** (122 en 2024)  
\* 83 au 31/12/2025

**9,94 €**  
**Prix coûtant du repas**  
(variable selon le nombre de repas livrés et de kilomètres parcourus)

**8,67 €**  
**Participation bénéficiaire**

## Répartition TTC du coût du repas



- Fourniture - LA CULINAIRE
- Livraison - AGE D'OR SERVICES



**12 436 €**  
**Solde à la charge du CCAS**  
(14 184 € en 2024)

	2024	2025
Repas livrés	18 685	<b>21 479</b>
Nouvelles personnes	50	<b>46</b>
Arrêts prestation	48	<b>51</b>
Dont décès – placements	11 6 décès – 5 placements	<b>14</b> 7 décès 7 placements

# Le service du Maintien à Domicile

**43 PROFESSIONNELLES**  
Aides à domicile  
Soit 18,36 ETP  
Du 1er au 31 décembre 2025



**26 456 HEURES RÉALISÉES**  
(27 226 en 2024)

25 nouveaux bénéficiaires  
(52 en 2024)

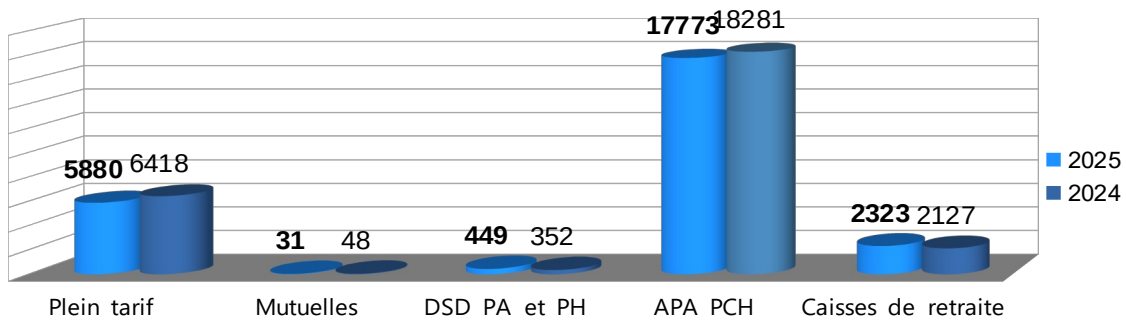
27 Arrêts de prestations

263 BÉNÉFICIAIRES  
(265 en 2024)

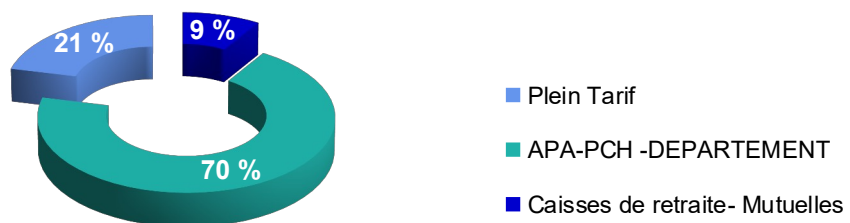
676 visites à domicile assurées par l'équipe administrative

71 personnes reçues par l'équipe (bénéficiaires, agents et familles)  
2625 contacts

Répartition des heures par financeurs



Répartition des heures en 2025



La baisse de l'activité du service s'explique par les placements et décès de bénéficiaires, couplée à l'absentéisme d'agents aide à domicile titulaires.

Malgré la demande, les nouveaux entrants n'ont pas permis de compenser le nombre d'heures manquantes, puisqu'ils ont des plans d'aide moindre lié à la baisse des prises en charge de certaines caisses, mais également les demandeurs sont moins dépendants.

### Qualification professionnelle des agents sociaux- Aides à domicile

9 Diplômées d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale (D.E.A.V.S.)

1 Certificat d'Assistante de Vie

1 BEP sanitaire et sociale

2 Aides Soignante

24 sans qualification mais avec de l'expérience dans le secteur de l'aide à la personne

6 sans Diplôme, sans expérience

—> **13 agents titulaires + 1 stagiaire nommée** (8 diplômées et 6 expérimentées)  
4 agents titulaires absents tout au long de l'année : 3 pour raison médicale et 1 a sollicité une disponibilité.

—> **29 agents contractuels** ( 5 diplômées, 20 expérimentés et 4 sans expérience)  
**dont 16 nouvelles personnes dont 4 pour les jobs d'été.**

Un fort « turn-over » des contractuelles et l'absentéisme de titulaires ont engendré une augmentation du temps consacré aux recrutements par la direction.

**La formation professionnelle** : 14 agents ont suivi un à plusieurs parcours de formation

—> **7 aides à domicile et 1 agent administratif** ont participé à des journées de formation organisées par le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale (prévention de l'épuisement professionnel, les soins palliatifs, soins de confort et accompagnement en fin de vie, sensibilisation aux maladies neurodégénératives..),

—> **2 aides à domicile** ont suivi une formation sur l'aide à la toilette organisée par le Greta financé par l'association du RéSAAD,

—> 1 aide à domicile et 2 administratifs ont participé à une sensibilisation sur la maltraitance organisé par Alma 64,

—> 1 aide à domicile et la responsable ont participé à l'action « **Une heure, un métier** » de la Mission Locale pour informer jeunes et adultes dans le cadre de l'orientation professionnelle,

L'équipe des aides à domicile a accueilli **2 stagiaires** pour une découverte du métier qui s'est concrétisée par 1 recrutement

## Les groupes de parole

---

Le CCAS a confié à un Psychologue, la mission d'animation de groupes de parole, pour de l'analyse des pratiques auprès du personnel d'intervention du Service Autonomie à Domicile.

Pour des situations plus complexes, les aides à domicile ont la possibilité de le solliciter en entretien individuel.

- > **24 agents ont participé aux ateliers groupe de parole**
- > 15 séances collectives de 6 agents
- > 4 entretiens individuels (à la demande des agents)

## Les évaluations des besoins et diagnostics des risques

---

Actions menées par l'agent de prévention au domicile des usagers et auprès des aides à domicile. Ces évaluations apportent une vraie valeur ajoutée à l'accompagnement des bénéficiaires qui n'est pas standardisé mais également en terme de santé, sécurité ou qualité de vie à la fois également pour les professionnelles. Enfin, ce travail d'accompagnement ciblé, permet de préparer les Projets Individuels d'accompagnement.

- > **27 évaluations et 26 diagnostics ont été réalisés**

## Les réunions de synthèse et thématiques

---

Animés conjointement par la responsable et l'agent de prévention, des groupes de travail de 8 aides à domicile sont proposés régulièrement :

- > **9 réunions de synthèse** (suivi de l'ensemble des usagers du service)
- > **9 ateliers sur l'entretien du domicile** :
  - Produits et techniques d'entretien
  - Échange d'anecdotes et astuces
  - Entretien du linge

A l'issue de ces rencontres de travail, **un livret** a été créé par **l'agent de prévention** à destination des professionnel(le)s du domicile.



# Les Réalisations de 2025

Poursuite des actions initiées dans le cadre du **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens** signé avec le Département, afin d'améliorer la qualité de service :

→ **121 Projets Individualisés d'Aide et d'Accompagnement** auprès des bénéficiaires, **182 fiches d'intervention bénéficiaires semaine et week-end**

→ Réalisation du **Bilan du CPOM année 2024** :  
**86 % des objectifs atteints**  
14 % des objectifs partiellement atteints

→ Réalisation de **l'enquête de satisfaction** par l'agent administratif auprès d'un échantillon de **70 usagers** ciblés dont 56% relevant du Conseil départemental, 22% des caisses, et 22% du plein tarif. (239 usagers sur le service)

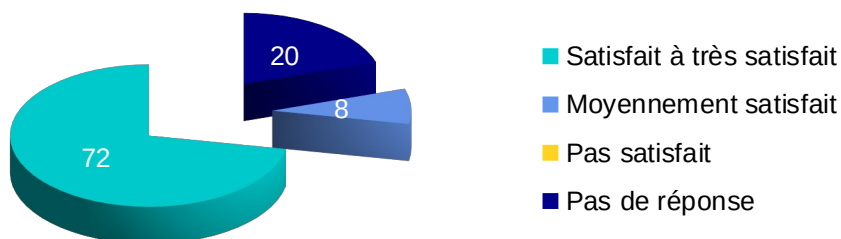
*Profil des répondants: 80% de femmes seules âgées entre 76 à 90 ans, vivant dans une maison de plain pied, avec au moins 1 enfant vivant à proximité. L'état de santé a été l'évènement déclencheur de la demande d'aide à domicile.*

Taux de satisfaction :

\* **satisfait à très satisfait 72%**    \* moyennement satisfait 8 %  
\* pas de réponse 20%                    \* pas satisfait 0%

## ENQUÊTE DE SATISFACTION

43 % de participation soit 30 réponses



## Bilan de l'année pour le Service d'aide à domicile

Cette année a été marquée par la réforme des Services Autonomie à Domicile, avec la disparition au 31 décembre de l'ensemble des SSIAD au niveau national, et l'obligation pour ces services de se rapprocher d'un ou plusieurs services d'aide à domicile pour créer une seule et même entité soit un SAD mixte proposant de l'accompagnement et du soin. Aussi, des rencontres entre les différents acteurs du territoire, les SAD du CCAS de Lescar, Lons, l'ADMR, et les SSIAD Lo Baniu et Billère ont eu lieu afin de déterminer les positionnements respectifs de chaque structure et choisir le cabinet qui accompagnera le SSIAD dans cette nouvelle organisation.

La position pour notre service est de rester à l'identique soit un service autonomie aide et d'envisager la possibilité de conventionner ultérieurement avec la future entité « SAD mixte » du territoire.

Pour faire suite à cette réforme, le cahier des charges national, texte qui régit les services d'aide à domicile, a été modifié par le législateur. Aussi, il a été nécessaire d'actualiser les documents du service tels que le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, le règlement intérieur. Parallèlement, un groupe de travail constitué d'agents du terrain, administratif, agent de prévention et la direction a été initié afin d'actualiser le projet de service. Ce travail sera poursuivi jusqu'en 2026 dans l'attente de la réponse du Département suite à notre candidature pour la dotation complémentaire 2026/2030 (nouveau CPOM).

Par ailleurs, le département a modifié à partir d'avril les modalités de télégestion en instaurant la télégestion au réel (pointage des aides à domicile). Ce changement a eu plusieurs impacts sur le service:

- organisationnel pour les intervenantes avec une rigueur accrue en terme de respect du planning,
- un alourdissement des tâches administratives pour l'équipe administrative et la responsable afin de donner les éléments de paye au plus juste et lors de la gestion de la facturation des bénéficiaires.

Enfin, le service a été marqué par le départ à la retraite d'un des agents administratifs à partir d'avril, ce qui a induit une adaptation et réorganisation de l'équipe pour former les nouvelles recrues.

# PERSPECTIVES 2026 DU CCAS

## ***Accueil – Administration générale :***

- Poursuivre l'accompagnement des deux nouveaux agents administratifs et l'organisation du service,
- Poursuivre les actions de prévention et **Aidants Connect** à destination des seniors,
- Renforcer la dématérialisation afin de favoriser le développement durable.

## ***Service d'aide à domicile :***

- Mettre en place les actions dans le cadre du nouveau CPOM,
- Poursuivre l'accompagnement du nouvel agent administratif et l'organisation du service,
- Mettre en conformité le logiciel métier du service au « Ségur du Numérique en Santé », et passer à la télégestion mobile pour les aides à domicile.

# L'INSERTION DES JEUNES

- Bilan de l'activité de la  
Mission Locale de Pau  
pour l'antenne de Lons

**La Mission Locale, Antenne de Lons**  
**pour les jeunes de 16 à 25 ans**

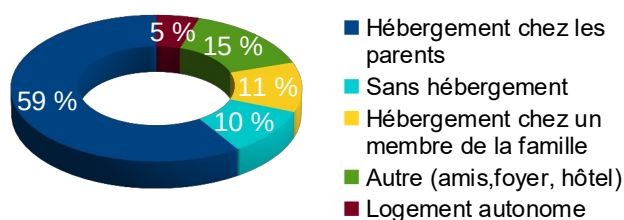


Une conseillère en Insertion professionnelle  
détachée de la Mission Locale de Pau a accompagné **165 jeunes**  
dont certains relèvent de dispositifs d'État

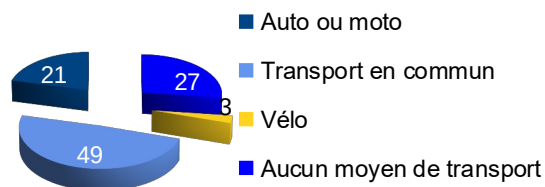
**1692 entretiens**

Dispositifs d'accompagnement	Nombre de jeunes suivis	Nombre de jeunes sortis en emploi/formation	Allocations versées via le dispositif
Parcours contractualisé accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (P.A.C.E.A.)	82	29 %	<b>1 968 €</b> versés à 4 jeunes mobilisés
Contrat d'Engagement Jeune (C.E.J.)	56		<b>123 848 €</b> versés à 48 jeunes
Parcours d'appui et Orientation	25	18 %	

Hébergement



Mobilité



Situation emploi/formation	Nombre de jeunes entrés en situation
<b>31</b> PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)	24
<b>8</b> Contrats en alternance (apprentissage, professionnalisation)	8
<b>218</b> Emploi ( CDI, CDD ) dont 33% durable	61
Formation: retour en formation initiale, pré qualifiante et qualifiante	22

**L'Espace Régional d'Information de Proximité** de la Mission Locale de Pau, est un lieu de ressources documentaires permettant d'informer, d'orienter le public sur l'emploi, les métiers, la formation ouvert à tout public sans conditions d'âge, doté d'outils informatiques.



Une conseillère en Insertion Professionnelle, détachée de la Mission Locale de Pau a accueilli **157 personnes** pour des ateliers d'aide à la recherche d'emploi et **34 personnes** en entretien individuel.

Par ailleurs, elle a contribué à la mise en œuvre de **44 événements collectifs** sur l'agglomération pour **732 participants** :

**ATELIERS CAP ORIENTATION  
« AIDE A LA DÉTERMINATION DES CHOIX PROFESSIONNELS »**

**PARTICIPATION** au Quartier des Métiers

**RÉUNIONS D' INFORMATION COLLECTIVE  
« ENTREPRENDRE, LA RÉGION A VOS CÔTÉS »**

**FORUM DES MÉTIERS DU SPORT**

**FORUM des MÉTIERS DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ**

**3 ZOOMS MÉTIERS** Sport / Contrôleur technique / du Numérique et de l'IA

**1h/1 métier** Truck du BTP

**1h/1 métier** Auxiliaire de vie

**Info collective** Co Aftral

**Info collective** avec l'ADIL

**Info collective** CIRFA ET Gendarmerie

# ANNEXE

- Tableau des aides  
financières  
passées en Conseil  
d'Administration

## ANNEXE : tableau des aides financières

Nature des aides par répartition	Nombre de Demandes en 2025		Montant Attribué	Nombre de Demandes En 2024	Nombre de Demandes En 2024	Montant attribué En 2024
	Accordées	Rejet		Accordées	Rejetées	
<b>Cantine scolaire :</b>						
Lons/ Hors Lons /Dette	2			2		
<b>Bourse au permis</b>	12		6 300,00 €	5		2 800,00 €
<b>Energie</b>	1		250,00 €	4	1	1 232,00 €
<b>Eau</b>	1		300,00 €	2		440,00 €
<b>Logement</b>						
Frais loyer	1	1	70,00 €		1	
Désencombrement logement	1	1	400,00 €			
<b>Véhicule</b>						
Frais réparation véhicule				6	2	1 441,18 €
Frais de garage						
Bon essence						
<b>Divers</b>						
Abonnement IDELIS	2		185,00 €	1		100,00 €
Frais obsèques – concession funéraire	1		330,00 €			
Frais achat d'un tensiomètre						
Frais achat d'un lave-linge					1	
<b>TOTAL DES AIDES ACCORDEES EN C.A</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>7 835,00 €</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>6 013,18 €</b>
<b>Régie d'avance</b>	<b>1</b>		<b>7,00 €</b>	<b>1</b>		<b>76,90 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>7 842,00 €</b>	<b>21</b>		<b>6 090,08 €</b>